

bles au ministère et au Gouvernement. Je recommande donc au comité l'examen bienveillant du bill ainsi modifié.

M. Harkness: Monsieur le président, le ministre a signalé que le bill avait été soigneusement examiné par le comité spécial. Nous avons reçu des représentants des services particulièrement chargés de l'administration de la justice dans les trois armes, une collaboration très utile. Je tiens à les en remercier. A la suite des entretiens que nous avons eus avec eux, nous avons acquis la certitude que la justice, chez nos militaires, sera bien administrée.

Le ministre a signalé que le comité avait proposé de nombreuses modifications. Toutes, cela va sans dire, n'ont pas été adoptées. Les modifications qu'on propose ne sont pas toujours acceptables à nos armes ou au Gouvernement. Je crois cependant que dans l'ensemble les modifications adoptées ont eu pour effet d'améliorer sensiblement le bill. Le travail que le comité a accompli démontre qu'il serait utile d'avoir un comité qui pourrait étudier toutes les questions qui se rapportent à la défense.

Les membres du comité ont eu l'occasion d'exprimer toute leur pensée sur les modifications qu'il y avait lieu d'apporter aux diverses dispositions du bill. J'ai très peu de choses à ajouter en ce moment. Comme les modifications étaient assez nombreuses, le comité a proposé, par une motion à cette fin, que le bill soit réimprimé avant qu'il nous revienne. J'ignore si c'est fait. Je n'ai pas de nouvelle copie du bill et, à mon avis, les députés qui ne faisaient pas partie du comité pourront éprouver quelque difficulté à suivre le débat s'ils n'ont pas d'exemplaire du bill réimprimé. Nous pouvons toutefois, je le suppose, continuer avec le vieux bill et nous faire lire les amendements au fur et à mesure.

M. Gillis: Ayant eu l'avantage de faire partie du comité spécial, j'aurais quelques observations à formuler. En premier lieu, le titre du bill peut prêter à équivoque. Nous serions portés à croire que nous allons discuter une mesure qui a trait à la défense nationale comme telle. Si je comprends bien, il ne s'agit pas de déterminer les moyens de construire des forts, d'organiser une force aérienne, etc. A mon avis, le bill vise surtout à apporter une certaine uniformité en matière de droit militaire, en ce qui concerne l'armée, la marine et l'aviation. Jusqu'ici, l'Armée s'est surtout inspirée de l'*Army Act* de la Grande-Bretagne. L'Aviation qui est une organisation relativement récente, a établi son propre code de discipline. La Marine

a ses propres formules. L'objet principal du bill est d'assurer un certain degré d'uniformité à l'égard des questions de discipline. A mon avis, de ce point de vue la mesure atteint le but visé. Je ne crois pas qu'on puisse fusionner les dispositions visant l'Armée, la Marine et l'Aviation, car la Marine devrait jouir d'une certaine latitude vu le caractère spécial de ses opérations. Les réalisations de la dernière guerre démontrent que chaque arme a accompli du beau travail dans le domaine administratif.

J'ai eu l'occasion d'examiner le bill article par article. Je suis convaincu qu'il a été rédigé avec soin, compte tenu des circonstances. Le comité a accompli du travail efficace et ses réunions ont été très suivies. Le président s'est merveilleusement bien acquitté de ses fonctions. Il a fait preuve d'impartialité et de bon sens, qualités assez rares aujourd'hui.

S'il y a lieu d'attribuer à quelqu'un en particulier le mérite de la mesure, il revient aux chefs de services qui ont témoigné au comité. Le comité a entendu trois jeunes gens très compétents et bien renseignés, qui semblaient connaître toutes les réponses sur le bout de leurs doigts. C'est sans doute grâce à eux que le comité a pu examiner le bill avec autant de célérité. Ces représentants de l'armée, de la marine et de l'aviation se sont présentés au comité pour examiner un bill dont ils étaient parfaitement au courant, l'ayant eux-mêmes rédigé. Chacun a accepté la responsabilité à l'égard de l'arme qu'il représentait. Lorsqu'un projet d'amendement semblait déraisonnable, ils nous expliquaient vite pourquoi.

Pendant l'examen des articles, je traiterais peut-être d'autres questions, mais je le répète, je crois que c'est le mieux qu'il y ait à faire dans les circonstances.

M. Balcer: Comme je faisais partie du comité, je tiens à dire qu'il a accompli de la bonne besogne à l'égard du bill. Ses travaux démontrent la nécessité de constituer un comité de la défense nationale. Ce serait à l'avantage des trois armes et du pays. On l'a constaté aux séances qu'il a tenues, il est possible d'étudier les problèmes de défense nationale avec calme et d'arriver à quelque chose. A mon sens, on ne peut invoquer aucun argument contre la création d'un comité de la défense nationale.

M. Blackmore: J'ai eu l'honneur de représenter au comité le parti créditiste. Je félicite d'abord le président. Je n'en connais pas qui se soit mieux acquitté de ses fonctions et je ne crois pas avoir fait partie d'un comité dirigé par un président aussi compétent que le